



## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE PROCES-VERBAL N°44

---

Date : 23/04/2025

---

**Présents** : Bernard BATS, Nicolas DANOS, Mehdi RAHMOUNI, Michael TALAVERA

**Assistent** : Jean-Louis CAUMES, Abdelatif KHERRADJI, Julien SCHMITT

**Excusés** : Gerald BETTANCOURT

---

### Audition de XXXXX

Lors de son audition XXXXX reconnait ne pas avoir accordé ses décisions lors de la rencontre avec les faits relatés sur son rapport à l'issue du match.

Il admet des manquements qui ne sont pas acceptables pour un arbitre de son niveau.

La commission jugeant en 1er ressort après en avoir délibéré décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 14 jours commençant à courir à compter du lundi 05 mai à 0 heures pour se terminer le dimanche 18 mai 2025 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

Bernard BATS

Nicolas DANOS